

## CONCLUSION DE LA PRÉSIDENTE

(vendredi 8 septembre 2023)

### ALLOCUTION DE BIENVENUE : SAMOA

1. **L'objectif de la réunion** est d'écouter, d'apprendre et de partager, en soulignant l'importance de rapporter les principales idées dégagées aux nations du Pacifique pour qu'elles puissent continuer à jouer leur rôle de gardiennes de l'environnement et des océans, compte tenu de la vulnérabilité de la région.
2. **Forger des alliances plus solides** pour éviter d'atteindre le seuil critique d'une augmentation de température de +1,5 degré Celsius. L'importance de la fixation d'objectifs ambitieux, tels que les engagements « 30x30 », et du renforcement des mécanismes mondiaux requis pour garantir un financement de 20 à 100 millions d'USD pour la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité.
3. **Prendre des mesures au niveau local** en exhortant les Membres à agir personnellement pour faire face à la triple crise planétaire des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution dans leurs ménages, leurs bureaux et leurs circonscriptions, en soulignant l'importance des 3R : « réduire, réutiliser et recycler ». Il convient également de planter des arbres pour réduire les émissions, de passer aux énergies renouvelables et de mettre en œuvre d'autres mesures d'atténuation et d'adaptation.
4. Faire en sorte que les **ressources financières** soient mises à la disposition de la région et utilisées pour renforcer les capacités et les ressources pour les plans nationaux et régionaux, constitue une étape cruciale.
5. **Sincérité de l'engagement**, soulignant l'importance de « joindre le geste à la parole ». L'ordre du jour de la réunion a été défini comme une occasion d'encourager les personnes participantes à mener une réflexion sur les actions qu'elles mènent au niveau individuel et national, et à transmettre collectivement au monde les besoins et les aspirations du « continent bleu du Pacifique ».

### CONTEXTE MONDIAL : PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

6. **La lutte contre la triple crise planétaire des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution** est étroitement liée à la santé des personnes et de la planète. Un environnement sain est une condition préalable et un fondement de la prospérité économique, de la santé humaine et du bien-être.
7. **À mesure que le réchauffement de la planète s'accélère, les risques climatiques s'intensifient.** Malgré l'appel au renforcement des contributions déterminées au niveau national pour 2030, les progrès réalisés depuis la CdP26 à Glasgow sont restés insuffisants. Pour atteindre l'objectif de limiter le réchauffement planétaire à +1,5 °C fixé par l'Accord de Paris, le monde doit réduire les gaz à effet de serre dans des proportions inouïes.
8. **La biodiversité décline à un rythme sans précédent, et les pressions à l'origine de ce déclin s'intensifient.** Plus d'un million d'espèces sont menacées d'extinction ; le nombre d'espèces

exotiques envahissantes par pays a augmenté d'environ 70 % depuis 1970 ; 75 % des terres et deux tiers des océans de la planète ont été considérablement altérés par les êtres humains.

9. **La pollution plastique est un problème mondial.** Chaque année, entre 19 et 23 millions de tonnes de déchets plastiques se déversent dans les écosystèmes aquatiques, polluant les lacs, les rivières et les mers. La pollution plastique peut altérer les habitats et les mécanismes naturels, réduisant la capacité des écosystèmes à s'adapter aux changements climatiques, ce qui menace directement les moyens d'existence, les capacités de production alimentaire et le bien-être social de millions de personnes.

## **CONTEXTE REGIONAL : SECRETARIAT DU PROGRAMME REGIONAL OCEANIEEN DE L'ENVIRONNEMENT (PROE)**

10. **C'est grâce à la clairvoyance des dirigeants et dirigeantes du Pacifique qu'a été signé en 1993 le traité portant création du PROE, dont le but est de faire face aux menaces qui pèsent sur l'environnement de la région du Pacifique.** Il a pour mandat de « promouvoir la coopération dans la région du Pacifique et prêter son concours en vue de protéger et améliorer l'environnement de celle-ci ainsi que de pérenniser le développement pour les générations actuelles et futures ». L'année 2023 marque le 30<sup>e</sup> anniversaire de cette étape charnière pour notre région. Le PROE est issu du Programme des Nations Unies pour les mers régionales du Pacifique, initialement hébergé par la Communauté du Pacifique en Nouvelle-Calédonie.
11. **La Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050, approuvée par les dirigeants du Pacifique en 2022, est comme l'étoile qui guide la région du Pacifique.** Elle comprend sept domaines thématiques, le PROE jouant un rôle de premier plan dans deux d'entre eux, à savoir : « Changements climatiques et catastrophes », et « Océans et environnement ». Ces thèmes correspondent au Plan stratégique du PROE 2017-2026, qui décrit la vision d'un « environnement résilient dans le Pacifique, garant de nos modes de vie et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures », tout en établissant que les changements climatiques sont la principale préoccupation, tandis que l'océan est un thème transversal de l'ensemble des travaux du PROE.
12. **Le Secrétariat maintient son engagement à mettre en œuvre de la Stratégie 2050 en collaboration étroite avec les Membres, les organismes du CORP et les partenaires,** en particulier à la lumière de l'examen de l'architecture régionale. Les partenariats sont essentiels dans tous les travaux du PROE. Le Secrétariat du PROE assume aussi les fonctions de Secrétariat pour la Convention de Nouméa, la Convention de Waigani, la Table ronde des îles du Pacifique sur la conservation de la nature et les zones protégées, la Table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique, la Table ronde pour un Pacifique propre, le Conseil météorologique du Pacifique, le Centre océanien sur les changements climatiques et Préparation climatique du Pacifique, qui sont autant d'exemples de mécanismes que le PROE emploie pour mettre en œuvre la Stratégie 2050 en partenariat avec les Membres, les organismes du CORP et les partenaires.
13. **Les Partenariats pour la prospérité du Pacifique, une initiative des îles Cook dans le cadre de leur présidence du Forum, visent à stimuler la mise en œuvre de la Stratégie 2050** en veillant à ce que son plan de mise en œuvre bénéficie du soutien politique et financier nécessaire pour atteindre ses objectifs et ses résultats. Pour le PROE, deux des neuf partenariats comprennent le plan de **Préparation climatique du Pacifique** (Weather Ready Pacific), approuvé par les dirigeants et dirigeantes de la région en 2021, ayant pour objectif de réduire les coûts humains et économiques des phénomènes météorologiques, hydrologiques et océaniques graves pour les populations insulaires du Pacifique, et l'initiative vers un **Traité mondial contre la pollution plastique**, qui exhorte les membres de la Coalition de la haute ambition pour mettre fin à la pollution plastique à contribuer à la mise en place d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans l'environnement marin. Le Plan de mise en œuvre et de

suivi mené par la région sera présenté pour examen à la 52<sup>e</sup> Réunion des dirigeants et dirigeantes du Forum des îles du Pacifique qui se tiendra aux îles Cook du 6 au 10 novembre 2023.

## **PANEL 1 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE**

### **Palaos : Rôle prépondérant joué par les petits États insulaires en développement du Pacifique dans les accords multilatéraux sur l'environnement**

14. **Pour les petits États insulaires en développement, la triple crise planétaire a encore exacerbé les menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau potable et les moyens d'existence, qui sont pourtant essentiels pour progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable et la prospérité du Pacifique.** Il est essentiel de veiller à ce que les accords multilatéraux sur l'environnement complètent le mode de vie océanien, y correspondent et le confortent.
15. **La tendance à la perte de biodiversité sur la planète est alarmante et inacceptable.** Lors de la 15<sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, les Palaos ont exprimé l'urgence d'un texte ambitieux sur les objectifs « 30x30 », c'est-à-dire la constitution de zones entièrement et hautement protégées sur au moins 30 % de la surface maritime et terrestre de la planète d'ici 2030.
16. **Les Palaos continuent d'exhorter les pays développés à se montrer plus ambitieux et à redoubler d'efforts pour réduire les émissions mondiales afin de faire en sorte que l'objectif de limiter le réchauffement à +1,5 °C reste à portée de main, afin de garantir notre survie.**
17. **Les Palaos ont réitéré leur souhait que ces efforts se fassent de façon collective,** inclusive, en tenant compte des données scientifiques mais aussi des divers savoirs traditionnels, tout en consacrant à ces efforts les moyens qu'il faut et en renforçant les capacités à tous les niveaux de la société.

### **Wallis-et-Futuna : Déclaration du Pacifique Bleu sur les engagements et les actions locales pour la protection des océans et des côtes**

18. **L'appel de la région du Pacifique a trouvé un écho particulier à Wallis-et-Futuna,** qui souhaite accroître sa participation aux rencontres régionales afin de contribuer à la famille océanienne et à son animation.
19. **Face aux trois enjeux majeurs que sont l'économie, l'environnement et la démographie,** et en réponse à la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050, Wallis-et-Futuna signera sa propre « Déclaration sur l'océan » pour appeler les autorités françaises à partager la gouvernance de l'océan, afin de renforcer l'unité et la coopération entre autorités locales et leur engagement à mieux protéger notre océan. L'objectif de la « Déclaration sur l'océan » est de gérer durablement l'ensemble de son domaine maritime au bénéfice des populations locales, notamment par un moratoire de 50 ans sur l'exploration et l'exploitation minières des fonds marins.
20. **La mise en commun des expériences et des idées permettra à Wallis-et-Futuna de faire face aux défis de notre époque.** Les interactions suscitées par le travail du PROE et de la Communauté du Pacifique jouent un rôle central dans cet écosystème. Un écosystème repose sur un ensemble d'acteurs en équilibre dynamique, dont la diversité et l'expérience lui confèrent une forte capacité de résilience face aux perturbations.

21. **Cette bataille environnementale peut se résumer au conflit entre le besoin humain de préserver l'environnement** et celui de jouir du confort matériel de l'époque actuelle. Cette bataille n'est pas seulement régionale et planétaire : elle est aussi inter- et transgénérationnelle.

### **Australie : Participation du Pacifique à la candidature commune à la 31<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CdP31)**

22. **Partout dans le monde, la région du Pacifique a souligné la gravité des effets des changements climatiques, qui constituent la menace la plus pressante**, menaçant les moyens d'existence et la sécurité commune du continent bleu du Pacifique. Il faut agir de façon urgente. C'est la raison pour laquelle l'Australie s'est rangée aux côtés du Pacifique en 2022, déclarant l'état d'urgence climatique. Elle s'est engagée à encourager le monde à relever ses ambitions.
23. **L'Australie suit une trajectoire visant à l'absence totale d'émissions grâce à une transition vers les énergies renouvelables**. S'étant fixé des objectifs ambitieux, elle désire faire monter à 82 % la part des énergies renouvelables sur le réseau d'ici 2030. Elle en est actuellement à 32 %, et réalise de nouveaux investissements pour atteindre ce but. À partir de 2024, au moins 50 % des nouveaux investissements de plus de 3 millions de dollars australiens devront prévoir un volet consacré à la lutte contre les changements climatiques.
24. **L'Australie soutient les pays de l'Indo-Pacifique pour qu'ils atteignent leurs objectifs**. Cela sera pris en compte dans la politique australienne de développement, où le risque climatique figurera dans tous les plans de développement, qui sont à leur tour conformes aux contributions déterminées au niveau national et aux priorités de planification nationales.
25. **L'Australie est favorable à ce que les voix du Pacifique se fassent entendre partout dans le monde**. Elle est déterminée à donner une impulsion à l'action contre les changements climatiques en s'appuyant sur la voix puissante du Pacifique insulaire et en plaçant ses problèmes sur le devant de la scène. L'Australie est à l'écoute et sollicite le soutien des Membres pour asseoir la candidature du Pacifique à la CdP31. En accueillant la CdP31, le Pacifique gagnera une occasion en or de faire connaître ses priorités au reste du monde en ce qui concerne la lutte contre les changements climatiques.

### **Nouvelle-Zélande : Les espèces envahissantes et le Cadre mondial pour la biodiversité**

26. **L'humanité tout entière dépend de la nature et des services qu'elle fournit**. La perte de biodiversité perturbe les économies, les moyens d'existence et les écosystèmes dont nous dépendons tous et toutes. Puisque l'activité économique et le bien-être humain dépendent de la nature, la perte de biodiversité figure parmi les menaces les plus fondamentales pour l'humanité.
27. **Les changements climatiques ont pour cause la dégradation des écosystèmes, mais sont également un facteur contribuant à cette dégradation. Par conséquent, la protection de la biodiversité est un élément inséparable de la lutte contre les changements climatiques**. Lorsqu'ils sont en bonne santé, les écosystèmes absorbent le carbone, favorisent l'adaptation et réduisent les risques de catastrophe.
28. **La 15<sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique et l'adoption des nouveaux objectifs et cibles mondiaux visant à endiguer et à inverser la perte de biodiversité ont constitué une étape majeure**. L'importance et l'urgence de la crise de la biodiversité s'en trouvent renforcées, au même titre que la crise climatique.

29. **Les pressions exercées sur l'environnement comprennent la dégradation causée par les espèces envahissantes**, l'exploitation forestière illégale et la pollution maritime, la pêche illégale, non règlementée et non déclarée, l'urbanisation, la criminalité transnationale et le commerce des espèces menacées d'extinction, ainsi que de nombreux autres problèmes.
30. **Dans de nombreux pays insulaires du Pacifique, les espèces envahissantes sont le principal facteur de perte de biodiversité.** L'objectif 6 du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, qui définit les îles comme étant des sites prioritaires, est particulièrement pertinent. Cet objectif vise à « éliminer, limiter, réduire ou atténuer les dégâts causés par les espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité et les services écosystémiques ».
31. **Dans le monde, 90 % des extinctions d'espèces du fait d'espèces envahissantes ont eu lieu dans un contexte insulaire ; 20 % de toutes les incidences sont signalées sur des îles.** Et la situation devrait encore s'aggraver, puisque le nombre de nouvelles espèces exotiques recensées s'accroît de façon exponentielle.
32. **Le Service régional d'aide à la lutte contre les espèces envahissantes dans le Pacifique (PRISMSS)** vise à limiter les dégâts causés par les espèces envahissantes sur la résilience climatique. Le PRISMSS apporte son aide aux pays en suivant une approche collaborative et dirigée depuis le Pacifique. Dans ses opérations, il bénéficie des connaissances de partenaires tels que le Ministère néo-zélandais de la conservation et Manaaki Whenua Landcare Research. La Nouvelle-Zélande fera un investissement supplémentaire de 20,6 millions de dollars néo-zélandais dans le but d'intensifier la portée de ce travail dans le Pacifique, ce qui permettra de renforcer les capacités et les compétences au sein du PRISMSS, notamment par l'élargissement de son personnel et en engrangeant des résultats marquants par le biais de ses cinq programmes.

## **Panel 1 : Changements climatiques et conservation de la biodiversité (réponses)**

### **Nauru : présentation vidéo**

33. **Les changements climatiques sont une menace existentielle.** Nauru a subi une grave dégradation de son environnement en raison de l'exploitation de son phosphate au siècle dernier. Cette exploitation a détruit une grande partie des habitats naturels de l'île, avec de lourdes conséquences écologiques et économiques. Ce passé de destruction environnementale souligne l'importance de la conservation de la biodiversité. Les changements climatiques ne font qu'aggraver ces problèmes, menaçant de nombreuses zones côtières habitées en raison de l'élévation du niveau de la mer.
34. **L'initiative « Higher Ground ».** Nauru a lancé le programme « Higher Ground » (« Gagner en altitude ») en 2019 pour affronter les menaces posées par les changements climatiques. Initialement axée sur la relocalisation des infrastructures critiques loin des côtes, cette initiative a évolué pour donner la priorité à la durabilité et à la prospérité de la nation. Cela englobe non seulement la migration des actifs physiques, mais aussi la création de collectivités prospères, dotées de logements abordables, d'une meilleure sécurité alimentaire, hydrique et énergétique, d'options de transport durables et d'un équilibre entre les écosystèmes bâtis et naturels. Ce plan vise à diversifier l'économie et à garantir des avantages équitables pour Nauru. Il reprendra en 2024.
35. **Appel à une transition équitable.** Nauru a souligné la nécessité d'une « transition équitable » dans le système économique et financier mondial pour soutenir les micro-États et les petites nations insulaires. Cette transition doit inclure une amélioration de l'accès au financement pour les infrastructures, la diversification économique et l'atténuation des changements climatiques. Nauru

insiste sur le fait que la lutte contre les changements climatiques et la préservation de la biodiversité nécessite une réorganisation économique de grande ampleur à l'échelle mondiale, qui corrige les injustices du passé et assure la survie des nations insulaires vulnérables.

## **Polynésie française**

36. **A réaffirmé son engagement à soutenir le PROE** et à protéger les océans et l'environnement de toutes les menaces, y compris les changements climatiques, les déchets (notamment nucléaires), les plastiques, les dispositifs de concentration de poissons, etc.

## **Samoa**

37. **Le Samoa, qui assume la présidence de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) et assumait il y a peu celle des petits États insulaires en développement du Pacifique (PÉIDP)**, a félicité les Palaos, qui ont récemment pris fonction à la tête des PÉIDP s'apprêtent à occuper la présidence de l'AOSIS.
38. **Le Pacifique a pu compter sur une excellente participation autour des accords multilatéraux sur l'environnement, grâce à l'aide du Secrétariat et à l'approche One CORP pour la réunion de la CCNUCC.** Il reste beaucoup à faire pour améliorer les efforts collectifs consacrés à la Conférence sur la diversité biologique et aux autres accords multilatéraux sur l'environnement. Au Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), même si de nombreux représentants des îles du Pacifique étaient présents, aucune coordination n'avait été organisée. Les petits États insulaires en développement du Pacifique et le Secrétariat devraient apporter leur aide à la coordination et à la participation futures, faute de quoi on risque de manquer des occasions qui s'offrent.
39. **Le Samoa s'est déclaré en faveur de plus de collaboration Sud-Sud**, et a invité Wallis-et-Futuna et d'autres à se joindre à cette démarche.
40. **Il a remercié l'Australie pour sa proposition de programme « zéro émissions nettes », et a apprécié l'aide du Fonds australien pour le financement des infrastructures dans le Pacifique (AIFFP).**
41. **Le Samoa soutient la candidature de l'Australie à l'accueil de la CdP31 dans le Pacifique.** Il a demandé que les réunions préparatoires de la CdP31 soient accueillies chez lui ainsi que sur d'autres îles du Pacifique. En ce qui concerne les engagements financiers, le Samoa souhaiterait mettre en œuvre des projets pouvant faire l'objet de présentations lors de la CdP, tels que les priorités de l'AOSIS et des petits États insulaires en développement du Pacifique en ce qui concerne les pertes et préjudices et l'atténuation, afin de s'assurer que le Pacifique dispose de réalisations concrètes sur lesquelles s'appuyer lors des négociations.
42. **La question la plus importante pour le Pacifique insulaire est la nécessité de renforcer et de conserver les capacités.**

## **Tuvalu**

43. **Les Tuvalu ont exprimé leur intérêt pour la présentation de Nauru concernant la planification et les interventions contre les incidences de pratiques passées**, notant les effets négatifs de l'exploitation historique du phosphate sur la santé de la population et l'économie du pays.

44. **Les Tuvalu ont déclaré soutenir la candidature de l'Australie à l'accueil de la CdP31 dans le Pacifique.** Elles ont souligné à quel point il était important de faire connaître les circonstances uniques qui sont celles des îles du Pacifique, telles que les différences sur les plans géographique et démographique, en particulier l'expérience des changements climatiques telle que vécue par les atolls de faible altitude, comme les Tuvalu. Il importait de créer des positions stratégiques pour un soutien mutuel et la prise en compte des difficultés particulières et uniques auxquelles les pays du Pacifique sont confrontés.
45. **Les Tuvalu ont souligné déjà subir les effets des changements climatiques.** Elles continueront à prêter leur assistance et à lutter pour que toutes les nations prennent les mesures qui s'imposent pour lutter contre les changements climatiques.

## Nioué

46. **Nioué a insisté le caractère ambitieux des programmes, notant que beaucoup a été fait,** avec des efforts déployés à l'échelle mondiale, mettant en évidence les politiques et les stratégies climatiques, ainsi que les programmes bilatéraux et multilatéraux.
47. **Elle a assisté à dix réunions ministérielles au cours des six dernières semaines, notant l'importance d'être présent à la table pour pouvoir mener un dialogue suivi et constructif.** Le langage est le même, les données et les preuves sont là, mais le message doit venir du cœur, car la science seule n'apporte pas de changement. Tout le monde doit envisager une voie pour le Pacifique qui corresponde à la réalité.
48. **Nioué a exprimé sa reconnaissance à l'Australie, et déclaré soutenir la proposition d'accueillir la CdP31 dans le Pacifique, ce qui est important pour la région.** Elle a demandé à ce que des réunions préparatoires soient organisées dans le Pacifique afin de permettre aux différents pays de faire l'expérience directe de la crise climatique dans la région.
49. **Elle a appelé les pays à doter les femmes, les jeunes filles et les populations marginalisées des moyens de s'exprimer sur les problèmes découlant des changements climatiques.**
50. **Nioué a demandé au PROE de mettre en avant les espèces envahissantes et les nombreux dangers qui pèsent sur la biodiversité,** car il s'agit de questions urgentes compte tenu de l'éloignement et du manque de ressources de la région du Pacifique. Elle a remercié la Nouvelle-Zélande pour le Service d'aide à la lutte contre les espèces envahissantes dans le Pacifique (PRISMSS), ainsi que les autres bailleurs pour leur apport complémentaire au financement néo-zélandais.

## PANEL 2 : GOUVERNANCE DES OCEANS ET POLLUTION PLASTIQUE

### Nioué : L'initiative « Niue Ocean Wide » et la problématique hommes-femmes

51. **L'initiative « Niue Ocean Wide » (Initiative panocéanique de Nioué, NOW) est le tout premier partenariat public-privé** conclu entre l'État niouéen et Tofia Niue, une organisation locale à but non lucratif, ayant bénéficié de l'aide d'Océans 5 pour sa mise en place. Les voies suivies par l'initiative NOW sont les suivantes : L'ensemble de la zone économique exclusive est protégée : 60 % en sont destinés à un usage général, et 40 % en tant qu'aire marine protégée et zone d'interdiction de pêche.
52. **Financement durable garantissant des mécanismes de financement à long terme**, la continuité et la disponibilité des fonds. Un Fonds panocéanique (« Contribution à la conservation de l'océan ») a été créé et sera bientôt annoncé par le Premier ministre de Nioué, ce qui permettra d'accéder à des fonds durables pendant que les investissements se poursuivent. L'objectif pour la capitalisation de ce fonds est de 32 millions de dollars néo-zélandais. Les investisseurs initiaux et les promesses de dons seront annoncés à l'Assemblée générale des Nations Unies.
53. **Modèle océanique pour l'égalité femmes-hommes et l'inclusion sociale**, étant donné que ces deux aspects sont liés à toutes les actions de lutte contre les changements climatiques. La lutte contre les changements climatiques exige l'inclusion de toutes les femmes et filles, ainsi que des groupes marginalisés. Nioué appelle les autorités de chaque pays à veiller à l'inclusivité de la prise de décisions et à admettre que si aucun accord n'est conclu sur les objectifs climatiques, il nous sera difficile de l'expliquer à nos enfants et aux générations futures. Ayant assisté à dix réunions ministérielles au cours des six dernières semaines, Nioué déplore qu'aucune femme ministre n'y était présente. Ce n'est qu'à la réunion ministérielle du Talanoa de haut niveau du PROE, qui pouvait compter sur une forte présence de l'Australie, que des femmes étaient présentes.

### Australie : L'océan et les plastiques : Coalition pour de hautes ambitions au Comité de négociation intergouvernemental (CNI)

54. **Le Cadre mondial pour la biodiversité prévoyant la protection active de 30 % des surfaces maritimes et terrestres d'ici 2030**, l'Australie s'efforce de respecter son engagement sur son territoire en renforçant ses systèmes de parcs marins nationaux. Elle a récemment ajouté une zone d'eaux hautement protégées autour de l'île Macquarie, ce qui porte le domaine marin protégé de l'Australie à 48 % de sa zone économique exclusive. Extension du programme de « zones protégées autochtones », dans le cadre duquel des gardes forestiers issus des populations aborigènes sont employés pour veiller sur leurs terres et leurs mers ancestrales. L'Australie est sur le point d'ajouter 40 millions d'hectares aux terres et aux eaux protégées.
55. **Le traité des Nations Unies sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ)** sera signé en 2023, après des décennies de préparation et de plaidoyer. La haute mer couvre 60 % des océans de la planète. L'Australie sera l'un des premiers pays à signer le traité. Une fois qu'il sera entré en vigueur, l'Australie continuera à travailler avec la région du Pacifique pour éventuellement l'aider à établir de nouvelles zones marines protégées en haute mer.
56. **La lutte pour un traité mondial ambitieux sur la pollution plastique**. L'espoir de voir un Pacifique libre de toute pollution plastique. L'Australie est fière d'être membre de la Coalition de la haute ambition pour mettre fin à la pollution plastique. Les voix du Pacifique se sont également fait entendre lors de ces négociations. L'aspiration à un traité couvrant l'ensemble du cycle de vie des plastiques, incitant à la mise en place d'une économie sûre et circulaire, instituant des normes de



conception durable et assurant l'élimination des produits chimiques nocifs. On espère qu'il comprendra également un ensemble cohérent de règles mondiales pour stimuler l'action au niveau national.

57. **L'Australie soutient le Projet de lutte contre les déchets dans l'océan Pacifique**, qui vise à réduire la présence des plastiques à usage unique par le biais de mesures nationales et d'actions locales, y compris au sein de l'administration, mais aussi en aidant les entreprises et les populations à remplacer ces plastiques par des alternatives plus durables.
58. **En octobre 2024, l'Australie organisera le Sommet mondial sur les actions positives en faveur de la nature à Sydney**, en complément de la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth (CHOGM) au Samoa. L'objectif est de faire venir en Australie les plus grands spécialistes de l'environnement de tous les continents pour partager leur savoir-faire et leur expérience. L'importance de la protection de la planète pour les générations actuelles et futures. L'Australie s'est engagée à soutenir cette transition dans le Pacifique, tout en faisant aussi le travail nécessaire chez elle.
59. **Opérer une transition économique, passant des combustibles fossiles aux énergies renouvelables, avec un objectif de 82 % d'énergies renouvelables d'ici 2030**. Il s'agit d'une transformation substantielle de l'économie. Rédiger des lois environnementales plus strictes, afin de mieux protéger la terre et la mer. Parmi les autres mesures figurent la création d'une nouvelle agence de protection de l'environnement, la réalisation des objectifs « 30x30 », l'élaboration d'un plan national pour des océans durables et l'arrêt de nouvelles extinctions sur le continent.

### **France : Troisième Conférence des Nations Unies sur l'océan : possibilités de participation pour le Pacifique**

60. **La troisième Conférence des Nations Unies sur l'océan (UNOC-3)** se tiendra à Nice, en France, en juin 2025. Elle sera coprésidée par la France et le Costa Rica. On y mettra en lumière les vulnérabilités propres aux petits États insulaires en développement. L'un des résultats de l'UNOC-3 sera le Plan d'action de Nice pour l'océan, qui présentera des solutions pour faire face à la dégradation de la santé de l'océan. Appeler tous les pays à soutenir et à participer à l'UNOC-3.
61. **La France contribue aux mécanismes multilatéraux** tels que le traité récemment adopté sur la biodiversité des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ), et appelle tous les pays à ratifier cet accord dès que possible.
62. **Les petits États insulaires en développement subissent de manière disproportionnée les conséquences des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la dégradation de l'environnement**. La France est pleinement engagée dans la lutte contre les changements climatiques. Le renforcement de la résilience climatique et la préservation de la biodiversité sont les priorités de la France pour la région, notant la hausse considérable des investissements dans ces domaines, qui devraient atteindre 200 millions d'euros d'ici 2027.

## PANEL 2 : GOUVERNANCE DES OCEANS ET POLLUTION PLASTIQUE (REPONSES)

### République des îles Marshall : présentation vidéo

63. **A exprimé son engagement à continuer à soutenir le travail** sur les océans sous l'égide du One CORP lors de la CdP28 à Dubaï.
64. **A déclaré que nous devons rappeler aux autres leurs promesses** et jouer notre propre rôle dans les discussions sur les pertes et préjudices.
65. **A souligné que nous ne devons pas permettre aux bailleurs de laisser le pot vide en ce qui concerne les discussions sur les pertes et préjudices.**
66. A souligné que les Ministres des pêches du Pacifique ont demandé l'élaboration d'une stratégie de lutte contre les changements climatiques conforme à l'Accord de Nauru, en mettant l'accent sur la justice climatique. A déclaré qu'il s'agit de la plateforme adéquate pour aborder les répercussions des changements climatiques sur la pêche au thon.

### Nouvelle-Calédonie

67. **La Nouvelle-Calédonie a proposé d'accueillir la Conférence des îles du Pacifique pour la conservation de la nature en 2025.**
68. **La gouvernance de l'océan doit être envisagée dans sa globalité, de même que la planification de l'espace marin, car elle sous-tend la conservation de la biodiversité et les autres utilisations de l'océan.**
69. **Les discussions au CNI doivent tenir compte du fait que la région du Pacifique ne contribue pas aux étapes amont de l'économie circulaire. La question des déchets est tout aussi importante que celle des océans, de la biodiversité et des changements climatiques.** Ces questions étant interdépendantes, elles doivent être considérées ensemble.

### Samoa

70. **La gestion des déchets est le plus grand problème auquel le Pacifique est confronté et dont il est le responsable.** Les plastiques ne sont qu'une partie du problème plus vaste des déchets. Nous ne pouvons pas nous attaquer seuls à bon nombre de ces aspects, car en tant que petits États insulaires en développement, nous ne disposons pas des économies d'échelle nécessaires pour les gérer.
71. **Le Samoa, en tant que grand État océanique, soutient fermement les travaux du CNI et les efforts accomplis en vue du traité BBNJ.**
72. **Le Samoa se félicite de l'aide apportée par la France pour permettre une forte représentation du Pacifique à la Conférence des Nations Unies sur l'océan** qui se tiendra à Nice, en France, en 2025.

## Îles Salomon

73. **En ce qui concerne la gouvernance de l'océan, la planification de l'espace marin est complémentaire de la conservation de la biodiversité et de toutes les utilisations de l'océan.** Qu'il soit question de changements climatiques ou de pêche, il est important d'examiner les différentes utilisations de l'océan. Il s'agit d'un travail en cours aux Îles Salomon, où la collaboration est essentielle pour la sécurité de l'océan Pacifique.
74. **Les changements climatiques sont l'une des principales menaces pour la santé et le bien-être de l'océan. Il est important d'adopter une approche libre de tout combustible fossile.** On ne peut pas parler de l'océan sans reconnaître que la plus grande menace qui pèse sur lui est celle posée par les changements climatiques.
75. **L'importance de la gestion des déchets et de la compréhension des polluants d'origine terrestre qui menacent les eaux territoriales et côtières.** Il est essentiel d'améliorer la gestion des déchets solides au niveau national, car la pollution provient des terres ; il faut mener des discussions sur l'économie circulaire.
76. **Reconnaître que le Pacifique ne contribue pas ou n'a pas de contrôle sur les aspects en amont d'une économie circulaire pour ce qui est de la conception des produits.** Les discussions relatives au traité sur les plastiques doivent en tenir compte. Le Pacifique n'a pas d'influence sur ce qui est importé dans les pays. Il est important d'en tenir compte au cours des négociations portant sur les conséquences pour le commerce.
77. **La plupart des flux de déchets difficiles proviennent de matériaux importés dans la région. Le lien entre le commerce, l'environnement et la gestion des déchets est extrêmement important.** Ces éléments doivent être intégrés dans les discussions et les négociations qui ont lieu au CNI.
78. **Une bonne gestion des déchets solides et liquides** au niveau national contribuera à la protection globale de nos océans et de notre environnement biophysique.
79. **Les Îles Salomon ont remercié le Secrétariat pour son aide à l'écologisation des Jeux du Pacifique,** ainsi que l'Australie et les autres partenaires pour leur aide sans laquelle il aurait été impossible de mener à bien les différents projets tels que le Projet de lutte contre les déchets dans l'océan Pacifique (POLP), les Actions en faveur d'une gestion durable des déchets dans le Pacifique (SWAP), le PacWaste Plus, etc.
80. **Les Jeux du Pacifique ont joué un rôle déterminant dans la promotion d'actions de développement et d'initiatives nationales qui étaient difficiles à mettre en œuvre par le passé.** La réglementation sur les plastiques à usage unique, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2023, aura des effets durables au-delà des Jeux. **Il en va de même en ce qui concerne l'attribution de terrains pour le premier débarcadère sanitaire.** Les Jeux ont permis de démontrer pourquoi les Îles Salomon doivent disposer d'un débarcadère sanitaire approprié.
81. **Les discussions sur la biodiversité doivent faire le lien avec la gestion des déchets solides, les incidences des changements climatiques et l'augmentation des gaz à effet de serre,** en ce qui concerne la santé de l'océan. La connectivité est importante et doit être reconnue comme faisant partie d'un système holistique.